



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 12 août 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre l'empiétement d'un escalier en marge de recul avant menant au 1<sup>er</sup> étage de 2,15 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 1,75 mètre.</li></ul> (DM 2019-0060)	47, 64 <sup>e</sup> Avenue
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre une marge latérale de 0,45 mètre pour un garage privé isolé, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 0,75 mètre.</li></ul> (DM 2019-0061)	559, rue André-Bouchard
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre deux bâtiments accessoires sur un lot n'ayant pas de bâtiment principal, permettre deux bâtiments accessoires ayant une marge avant à 0 mètre, au lieu de 4,5 mètres, et permettre deux bâtiments accessoires situés à une distance de 0 mètre de toute ligne de lot adjacente à un lot résidentiel, au lieu de 3,0 mètres. Les normes sont celles du règlement numéro 1675 de zonage.</li></ul> (DM 2019-0072)	138, rue Pierre-Laporte

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 9<sup>e</sup> jour de juillet 2019.

La greffière,  
Isabelle Boileau